Analyse des risques - Direction de fonds resp. Gestionnaire de fortune au sens de la LPCC

Annexe 15 à la Circ.-FINMA 13/3; version du 20 juin 2018; applicable dès le 1 janvier 2019

Institut, domicile :	
Catégorie de surveillance :	
Société d'audit :	
Révisieur responsable :	
Année d'audit :	

Evaluation générale des risques :

Une évaluation de la société d'audit doit être donnée pour tous les domaines et champs d'audit fixés par la FINMA au travers de la stratégie d'audit standard respective. D'autres domaines doivent être ajoutés par la société d'audit, si elle constate dans les entités surveillées des risques qui ne sont pas couverts par les domaines et les champs d'audit prescrits.

Description du risque :	Chaque risque spécifique au domaine/champ d'audit doit être concrètement décrit (dans la mesure du possible avec des données).
Ampleur / Volume :	La société d'audit doit évaluer dans quel(le) ampleur/volume (faible, moyen, élevé, ou très élevé) l'assujetti serait affecté en cas de réalisation du risque.
Probabilité d'occurrence :	La société d'audit doit donner une estimation (subjective) de la probabilité d'occurrence du risque spécifique.
Risque inhérent (brut) :	La relation entre l'ampleur et la probabilité d'occurrence détermine le risque inhérent (brut), que la société d'audit classifiera de faible, moyen, élevé ou très élevé.
Risque de contrôle :	Pour déterminer le risque de contrôle, l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes sont pris en compte. Le risque de contrôle peut être faible (contrôles efficaces, effectifs et adéquats), moyen (constatation de l'existence de contrôles) ou élevé (pas d'audit effectué / pas de clarté sur les contrôles existants).
Risque net :	Le risque net résulte de la formule "risque inhérent x risque de contrôle". Le risque net peut être faible, moyen, élevé ou très élevé.
Hiérarchie des risques :	Les risques doivent être classés en fonction du risque inhérent, respectivement du risque net. Les risques doivent être classés sur une échelle ordinale ("le risque x est plus grave que le risque y") dans un ordre décroissant en commençant par 1 (risque le plus grave).

Domaines d'audit	Champs d'audit	Description du risques	Ampleur / Volume	Probabilité d'occurrence	Risque inhérent (brut)	Hiérarchie des risques (bruts, top 5)	Risque de contrôle	Risque net	Hiérarchie des risques (nets, top 5)
Corporate Governance	Indépendance de la direction de fonds et de la banque dépositaire (1)								
	Révision interne								
Organisation interne	Organisation interne et contrôle interne								
	Informatique								
	Gestion des risques								
	Compliance								
	Externalisation et délégation								
	Processus pour décisions de placement								
	Respect des prescriptions de placement								
	Evaluation et calcul de la VNI (1)								
	Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés								
	Obligations d'annonce (niveau institut et produit (1)								
	Distribution de placements collectifs								
Fonds propres									
Règles de conduite	Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent								
	Devoir de fidélité								
	Devoir de diligence								
	Devoir d'information								
	Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché								
	Suitability								
	Activités Crossborder								

(1) Les champs d'audit suivants sont seulement applicables pour des directions de fonds: Indépendance de la direction de fonds et de la banque dépositaire, Evaluation et calcul de la VNI ainsi que les obligations d'annonce au niveau produit

Analyse des risques - Représentant de placements collectifs étrangers au sens de la LPCC (1)

Annexe 15 à la Circ.-FINMA 13/3; version du 20 juin 2018; applicable dès le 1 janvier 2019

Institut, domicile :	
Catégorie de surveillance :	
Société d'audit :	
Révisieur responsable :	
Année d'audit :	

Evaluation générale des risques :

Une évaluation de la société d'audit doit être donnée pour tous les domaines et champs d'audit fixés par la FINMA au travers de la stratégie d'audit standard respective. D'autres domaines doivent être ajoutés par la société d'audit, si elle constate dans les entités surveillées des risques qui ne sont pas couver par les domaines et les champs d'audit prescrits.

Description du risque :	Chaque risque spécifique au domaine/champ d'audit doit être concrètement décrit (dans la mesure du possible avec des données).
Ampleur / Volume :	La société d'audit doit évaluer dans quel(le) ampleur/volume (faible, moyen, élevé ou très élevé) l'assujetti serait affecté en cas de réalisation du risque.
Probabilité d'occurrence :	La société d'audit doit donner une estimation (subjective) de la probabilité d'occurrence du risque spécifique.
Risque inhérent (brut) :	La relation entre l'ampleur et la probabilité d'occurrence détermine le risque inhérent (brut), que la société d'audit classifiera de faible, moyen, élevé ou très élevé.
Risque de contrôle :	Pour déterminer le risque de contrôle, l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes sont pris en compte. Le risque de contrôle peut être faible (contrôles efficaces, effectifs et adéquats), moyen (constatation de l'existence de contrôles) ou élevé (pas d'audit effectué / pas de clarté sur les contrôles existants).
Risque net :	Le risque net résulte de la formule "risque inhérent x risque de contrôle". Le risque net peut être faible, moyen, élevé ou très élevé.
Hiérarchie des risques :	Les risques doivent être classés en fonction du risque inhérent, respectivement du risque net. Les risques doivent être classés sur une échelle ordinale ("le risque x est plus grave que le risque y") dans un ordre décroissant en commençant par 1 (risque le plus grave).

Domaines d'audit	Champs d'audit	Description du risque	Ampleur / Volume	Probabilité d'occurrence	Risque inhérent (brut)	Hiérarchie des risques (bruts, top 5)	Risque de contrôle	Risque net	Hiérarchie des risques (nets, top 5)
Organisation interne	Organisation interne ,contrôle interne, compliance et gestion des risques								
	Externalisation et délégation (activité de représentant)								
	Obligations d'annonce								
	Distribution de placements collectifs								
Fonds propres	Capital minimum, garanties et assurance professionnelle								
Règles de conduit	Devoir de fidélité, diligence et information								

(1) L'analyse des risques pour les représentants de placements collectifs étrangers ne doit pas être soumise à la FINMA

Analyse des risques - SICAV

Annexe 15 à la Circ.-FINMA 13/3; version du 20 juin 2018; applicable dès le 1 janvier 2019

Institut, domicile :	
Catégorie de surveillance :	
Société d'audit :	
Révisieur responsable :	
Année d'audit :	

Evaluation générale des risques :

Une évaluation de la société d'audit doit être donnée pour tous les domaines et champs d'audit fixés par la FINMA au travers de la stratégie d'audit standard respective. D'autres domaines doivent être ajoutés par la société d'audit, si elle constate dans les entités surveillées des risques qui ne sont pas couverts par les domaines et les champs d'audit prescrits.

Description du risque :	Chaque risque spécifique au domaine/champ d'audit doit être concrètement décrit (dans la mesure du possible avec des données).
Ampleur / Volume :	La société d'audit doit évaluer dans quel(le) ampleur/volume (faible, moyen, élevé ou très élevé) l'assujetti serait affecté en cas de réalisation du risque.
Probabilité d'occurrence :	La société d'audit doit donner une estimation (subjective) de la probabilité d'occurrence du risque spécifique.
Risque inhérent (brut) :	La relation entre l'ampleur et la probabilité d'occurrence détermine le risque inhérent (brut) que la société d'audit classifiera de faible, moyen, élevé ou très élevé.
Risque de contrôle :	Pour déterminer le risque de contrôle, l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes sont pris en compte. Le risque de contrôle peut être faible (contrôles efficaces, effectifs et adéquats), moyen (constatation de l'existence de contrôles) ou élevé (pas d'audit effectué / pas de clarté sur les contrôles existants).
Risque net :	Le risque net résulte de la formule "risque inhérent x risque de contrôle". Le risque net peut être faible, moyen, élevé ou très élevé.
Hiérarchie des risques :	Les risques doivent être classés en fonction du risque inhérent, respectivement du risque net. Les risques doivent être classés sur une échelle ordinale ("le risque x est plus grave que le risque y") dans un ordre décroissant en commençant par 1 (risque le plus grave).

Domaines d'audit	Champs d'audit	Description du risque	Ampleur / Volume	Probabilité d'occurrence	Risque inhérent (brut)	Hiérarchie des risques (bruts, top 5)	Risque de contrôle	Risque net	Hiérarchie des risques (nets, top 5)
Corporate Governance	Indépendance de la SICAV et de la banque dépositaire								
	Révision interne								
Organisation interne	Organisation interne et contrôle interne								
	Informatique								
	Gestion des risques								
	Compliance								
	Externalisation et délégation								
	Processus pour décisions de placement								
	Respect des prescriptions de placement								
	Evaluation et calcul de la VNI								
	Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés								
	Obligations d'annonce (niveau institut et produit								
	Distribution de placements collectifs								
Fonds propres									
Règles de conduite	Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent								
	Devoir de fidélité								
	Devoir de diligence								
	Devoir d'information								
	Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché								

Analyse des risques - SCmPC au sens de la LPCC (y c. associé indéfiniment responsable)

Annexe 15 à la Circ.-FINMA 13/3; version du 20 juin 2018; applicable dès le 1 janvier 2019

Institut, domicile :	
Catégorie de surveillance :	
Société d'audit :	
Révisieur responsable :	
Année d'audit :	

Evaluation générale des risques :

Une évaluation de la société d'audit doit être donnée pour tous les domaines et champs d'audit fixés par la FINMA au travers de la stratégie d'audit standard respective. D'autres domaines doivent être ajoutés par la société d'audit, si elle constate dans les entités surveillées des risques qui ne sont pas couver par les domaines et les champs d'audit prescrits.

Description du risque :	Chaque risque spécifique au domaine/champ d'audit doit être concrètement décrit (dans la mesure du possible avec des données).
Ampleur / Volume :	La société d'audit doit évaluer dans quel(le) ampleur/volume (faible, moyen, élevé ou très élevé) l'assujetti serait affecté en cas de réalisation du risque.
Probabilité d'occurrence :	La société d'audit doit donner une estimation (subjective) de la probabilité d'occurrence du risque spécifique.
Risque inhérent (brut) :	La relation entre l'ampleur et la probabilité d'occurrence détermine le risque inhérent (brut), que la société d'audit classifiera de faible, moyen, élevé ou très élevé.
Risque de contrôle :	Pour déterminer le risque de contrôle, l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes sont pris en compte. Le risque de contrôle peut être faible (contrôles efficaces, effectifs et adéquats), moyen (constatation de l'existence de contrôles) ou élevé (pas d'audit effectué / pas de clarté sur les contrôles existants).
Risque net :	Le risque net résulte de la formule "risque inhérent x risque de contrôle". Le risque net peut être faible, moyen, élevé ou très élevé.
Hiérarchie des risques :	Les risques doivent être classés en fonction du risque inhérent, respectivement du risque net. Les risques doivent être classés sur une échelle ordinale ("le risque x est plus grave que le risque y") dans un ordre décroissant en commençant par 1 (risque le plus grave).

Domaines d'audit	Champs d'audit	Description du risque	Ampleur / Volume	Probabilité d'occurrence	Risque inhérent (brut)	Hiérarchie des risques (bruts, top 5)	Risque de contrôle	Risque net	Hiérarchie des risques (nets, top 5)
Organisation interne	Organisation interne et contrôle interne / contrat de société								
	Informatique								
	Gestion des risques								
	Compliance								
	Externalisation et délégation								
	Processus pour décisions de placement								
	Respect des prescriptions de placement								
	Evaluation et calcul de la VNI								
	Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés								
	Obligations d'annonce								
	Distribution de placements collectifs								
Fonds propres associé indéfiniment responsable									
Règles de conduite	Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent								
	Devoir de fidélité, de diligence et d'information								
	Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché								

Analyse des risques – Banque dépositaire au sens de la LPCC (1)

Annexe 15 à la Circ.-FINMA 13/3; version du 20 juin 2018; applicable dès le 1 janvier 2019

Institut, domicile :	
Catégorie de surveillance :	
Société d'audit :	
Révisieur responsable :	
Année d'audit :	

Evaluation générale des risques :

Une évaluation de la société d'audit doit être donnée pour tous les domaines et champs d'audit fixés par la FINMA au travers de la stratégie d'audit standard respective. D'autres domaines doivent être ajoutés par la société d'audit, si elle constate dans les entités surveillées des risques qui ne sont pas couver par les domaines et les champs d'audit prescrits.

Description du risque :	Chaque risque spécifique au domaine/champ d'audit doit être concrètement décrit (dans la mesure du possible avec des données).
Ampleur / Volume :	La société d'audit doit évaluer dans quel(le) ampleur/volume (faible, moyen, élevé ou très élevé) l'assujetti serait affecté en cas de réalisation du risque.
Probabilité d'occurrence :	La société d'audit doit donner une estimation (subjective) de la probabilité d'occurrence du risque spécifique.
Risque inhérent (brut) :	La relation entre l'ampleur et la probabilité d'occurrence détermine le risque inhérent (brut), que la société d'audit classifiera de faible, moyen, élevé ou très élevé.
Risque de contrôle :	Pour déterminer le risque de contrôle, l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes sont pris en compte. Le risque de contrôle peut être faible (contrôles efficaces, effectifs et adéquats), moyen (constatation de l'existence de contrôles) ou élevé (pas d'audit effectué / pas de clarté sur les contrôles existants).
Risque net :	Le risque net résulte de la formule "risque inhérent x risque de contrôle". Le risque net peut être faible, moyen, élevé ou très élevé.
Hiérarchie des risques :	Les risques doivent être classés en fonction du risque inhérent, respectivement du risque net. Les risques doivent être classés sur une échelle ordinale ("le risque x est plus grave que le risque y") dans un ordre décroissant en commençant par 1 (risque le plus grave).

Domaines d'audit	Champs d'audit	Description du risque	Ampleur / Volume	Probabilité d'occurrence	Risque inhérent (brut)	Hiérarchie des risques (bruts, top 5)	Risque de contrôle	Risque net	Hiérarchie des risques (nets, top 5)
Gouvernance de la fonction de banque dépositaire	Indépendance de la banque dépositaire par rapport à la direction de fonds/SICAV								
	Révision interne								
Organisation interne	Organisation interne et contrôle interne								
	Obligations d'annonce								
Devoirs spéciaux	Garde de la fortune collective ainsi que gestion des sûretés								
	Emission et le rachat des parts								
	Gestion du trafic de paiements								
Tâches de contrôle	Calcul de la valeur nette d'inventaire ainsi que du prix d'émission et de rachat des parts								
	Décisions de placement								
	Affectation du bénéfice								
Obligations spéciales	Prêts de valeurs mobilières								
	Opérations de pension								

(1) L'analyse de risques pour les banques dépositaires ne doit pas être soumise à la FINMA